Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 035-213503147-20260326-2026_17-DE

COMMUNE DE SAINT-SULIAC
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT MALO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice 15 - Présents : 14 Votants : 15
Date de convocation : 21 Mars 2026
L'an deux mil vingt-six, le Vingt-six mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Suliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal BIANCO, Maire.

Présents : M. BIANCO Pascal, Mme ALLAIN Laurence, M.PERDRIEL Erik, Mme BERGER Mathilde , M.BOUVET Rémy, Mme FIQUET Isabelle, M. LEFEUVRE Aymeric, M. DENOUAL Jean-Philippe, Mme TAVERNIER Monique, M. BABEY Pierre-Olivier , Mme VERGER Laurence, M.JACQUEMONT Mickaël ; Mme PETRISSANS Florence, Mme MAUCORPS Laura

Absents excusés M.VAN HEEMS Frédéric a donné pouvoir à M.BIANCO Pascal
Secrétaire de séance : M LEFEUVRE Aymeric

Délibération n°2026-17

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

OBJET : Constitution et composition des commissions municipales communales.

M. Le Maire rappelle les règles de fonctionnement des commissions municipales :
L'article L 2121-22 du CGCT prévoit la possibilité, pour les Conseils Municipaux, de créer en leur sein des commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement du Conseil Municipal dans le cadre de la préparation des délibérations. Le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Elles sont convoquées par le Maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Elles sont constituées en règle générale pour la durée du mandat municipal mais peuvent être créées pour une durée limitée pour l'examen d'une question particulière. **Leur rôle se limite à l'examen préparatoire des affaires et questions** qui doivent être soumises au Conseil Municipal.

Ces commissions municipales sont des commissions d'étude. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le Conseil Municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune. Aucune disposition législative ou réglementaire n'apporte de précisions sur l'organisation de leurs travaux. Le Conseil Municipal dispose d'une totale liberté dans la création de ces commissions.

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 035-213503147-20260326-2026_17-DE

Il n'y a d'obligation de créer que les commissions d'appel d'offre (art
publics).

Il revient au Conseil Municipal de fixer les règles de fonctionnement des commissions. Le règlement peut ainsi prévoir par exemple - une consultation préalable obligatoire, sauf décision contraire du Conseil Municipal-les conditions de transmission aux membres de la commission des informations nécessaires permettant d'éclairer leurs travaux- ou encore la nécessité de la remise d'un rapport communiqué au conseil.

Aucune disposition n'exclut la possibilité de désignation d'un rapporteur, étant précisé qu'en application de l'article L 2122-22 précité, **le Maire préside ces commissions qui désignent elles-mêmes un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le Maire est absent ou empêché**.

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au Conseil Municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT**), mais le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 2121-22 du Code général des Collectivités Territoriales
Après avoir entendu l'exposé du Maire

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

D'arrêter comme indiqué sur le document annexé, la liste des commissions municipales et des membres y participant.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pascal BIANCO

MAIRIE DE SAINT-SULIAC (ILLE-&-VILAINE)

EDUCATION et ACTION SOCIALE CIMETIERE	CADRE DE VIE PORT CAMPING	RESSOURCES HUMAINES	FINANCES	URBANISME DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	CULTURE VIE ASSOCIATIVE COMMUNICATION INFORMATIQUE
Président: Pascal BIANCO					
AFFAIRES SCOLAIRES/PERISCOL	SERVICES TECHNIQUES	FORMATION PERSONNEL/ELU	BUDGETS: RECETTES DEPENSES	URBANISME-PLU	SITE INTERNET-NUMERIQUE
RESTAURATION SCOLAIRE/GARI	BATIMENTS/TRAVAUX DIVERS	SECURITE ET PREVENTION	ANALYSE FINANCIERE	FONCIER COMMUNAL	BULLETIN MUNICIPAL
FAMILLE -ENFANCE-JEUNESSE	VOIRIE/MOBILITE/ACCESSIBILITE	DOCUMENT UNIQUE	FISCALITE	COMMERCES et IMMOBILIER	LANCONS L'INFO
ACTION SOCIALE	PROPRETE/DECHETS		EMPRUNTS		VIE CULTURELLE et SPORTIVE
CCAS	TRANSITION ENERGETIQUE	TIERS LIEU		PATRIMOINE CULTUREL et HISTOR	ANIMATION LOCALE
GESTION DES SALLES	TRANSITION ECOLOGIQUE			GRANDS PROJETS	Relation avec les ASSOCIATIONS
CIMETIERE	PORT-ZONE PORTUAIRE			TOURISME	BIBLIOTHEQUE
CEREMONIE	CAMPING				
PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE					
MARCHE ESTIVAL					
Isabelle FIQUET; Aymeric LEFEUVRE ; Mathilde BERGER; Monique TAVERNIER; Florence PETRISSANS; Laurence VERGER; Laura MAUCORPS;	Jean-Philippe DENOUAL; Aymeric LEFEUVRE ; Pierre-Olivier BABEY Mickaël JACQUEMONT,	Monique TAVERNIER; Remy BOUVET; Laurence ALLAIN	Jean-Philippe DENOUAL; Mickaël JACQUEMONT, Erik PERDRIEL	Laura MAUCORPS ; Frederic VAN HEEMS; Mickaël JACQUEMONT	Laurence VERGER; Florence PETRISSANS; Aymeric LEFEUVRE ; isabelle FIQUET; Erik PERDRIEL

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 035-213503147-20260326-2026_17-DE